17 AVR. 1986

Séance ordinaire du Dix Sept Avril Mil Neuf Cent Quatre Vingt Six,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 11 Avril s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques ROBERT.

ETAIENT PRESENTS: MM. Jean-Jacques ROBERT - Maire - André LEON - Mmes Nicole DUFAYET - Michelle BLIN - MM. Joël MONIER - André VIOLETTE - Maurice CHERRET - Pierre TELLIER - Maires-Adjoints - MM. Pierre BOE - Richard BACA - Jean BlEMONT - Jacques BROZ - Mmes Madeleine MINSSIEUX - Françoise GISSELBRECHT - MM. Paul GUILLAUMET - Jean-Claude GILLES - Bernard LEBORGNE - Mmes Jocelyne CHABROU - Florence ARTIERI - MM. Yves BAFFREY - Maurice NIVOT - Mme Danielle LARZILLIERE - MM. Georges DALLEMAGNE - Bernard BOULEY - Claude ROUMEJON - Daniel DICK - Camille GAUTHIER - Mme Françoise POITVIN - M. Lucien ROCHE.

# ABSENTS: M. Jean-Pierre BOURIOT - M. Jean-Pierre MANGE

PROCURATIONS: M. Michel POISSON à M. Bernard BOULEY
M. Jacques JUAN à M. Camille GAUTHIER

## DEPART EN RETRAITE DE Madame CADOUX

Monsieur ROBERT demande à Madame CADOUX de venir à la Table du Conseil. Il rappelle sa carrière à la Ville de MENNECY comme Femme de Service des Ecoles Maternelles. Il y en a aujourd'hui un nombre relativement important. Lorsqu'elle a commencé à l'Ecole de la Sablière, elle était la seule.

Il met l'accent sur l'amitié que les enfants lui portaient et lui portent toujours bien qu'ils aient vieilli.

Il lui remet la médaille de la Ville, et Madame BLIN la présentation fleurie que le Conseil lui offre en cette circonstance.

Monsieur ROBERT lui annonce que la Municipalité a également décidé de lui offrir un séjour de deux semaines à LAMOURA.

- Applaudissements de l'ensemble du Conseil et chacun vient lui présenter ses voeux de bonne Retraite.

0 0

## COURTS DE TENNIS COUVERTS

Monsieur ROBERT présente au Conseil le dossier de construction de deux Courts de Tennis couverts au Centre Sportif du Parc de Villeroy.

17 AVR. 1986.

Lors de la Séance du 17 Mai 1984, le Conseil avait émis un préjugé favorable à cette réalisation et proposé qu'une bonification d'intérêts de 2 % soit versée au Club qui assume le financement de l'opération en versant une participation à la Ville.

Ce dossier comprend maintenant un schéma complet du bâtiment à réaliser ainsi qu'un devis descriptif et estimatif.

Le coût de l'opération est évalué à 1 400 000 Frs. H.T., coût T.T.C. 1 660 400.-

Le Financement en serait réalisé par :

- Participation du Club de Tennis :	1 100 000
- Subvention de l'Etat (Arrêté Préfectoral N° 85-4479 du 4/12/85 :	150 000
- Subvention possible du Conseil Général :	150 000
- Subvention possible de la Ligue du Tennis :	15 000
- Part de la Ville :	245 400

Total

1 660 400.-

Le Club de Tennis se proposant de recourir à un emprunt de 1 100 000 Frs. auprès de la CAISSE D'EPARGNE de CORBEIL-ESSONNES qui a donné son accord de principe pour remboursement en 12 ans à 10,50, il est nécessaire d'accorder la garantie communale.

L'examen du dossier financier présenté par le Club pour la période considérée, permet d'émettre un avis favorable à l'octroi de cette garantie, les ressources propres de la Section Tennis étant suffisantes pour le paiement des annuités.

Toutes les Commissions Municipales intéressées : Commission des Sports - Commission des Grands Travaux - Commission des Finances, ont émis un avis favorable à ce projet.

Une Convention sera signée par le Maire et le Président du Club afin de règler les droits et devoirs de chacune des parties présentées en la matière.

- (Convention en Annexe).

### LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Par 24 voix contre 1 (Mme BLIN) et 6 abstentions (MM. DALLEMAGNE - BOULEY - POISSON - ROUMEJON - DICK - Mme POITVIN),

Adopte le dossier qui lui est présenté,

17 AVR. 1986

#### Autorise le Maire à :

- Déposer le permis de construire.
- Lancer un appel d'offres et à traiter de gré à gré avec l'entreprise retenue.
  - Signer la Convention proposée.

Donne sa garantie au Tennis-Club pour l'emprunt de 1 100 000 Frs. qu'il se propose de contracter auprès de la CAISSE D'EPARGNE de CORBEIL-ESSONNES,

Dit que la Commune versera au Club de Tennis pendant la durée de remboursement de l'emprunt, une bonification d'intérêts égale à 2 % du Capital restant dû au 1er Janvier de chaque année.

Dit que cette installation sera le dernier investissement lourd pour le sport dans le Parc de Villeroy.

#### Ouvre les crédits :

- En dépenses au Chapitre 903 5 Article 235 de 1 660 400
- En recettes au même Sous-Chapître Article 105 1, Subvention d'Etat 150 000 Article 105 3, Subvention du Département 150 000 Article 105 9, Subvention de la Ligue 15 000, le complément de financement étant prévu sur fonds libres. La régularisation budgétaire se fera au Budget Supplémentaire 1986.

Madame BLIN explique son vote contre : Ce n'est pas une mesure contre le Tennis, mais elle considère que cette extension n'est pas de nature à plaire à l'ensemble de la population et détériore le site du Parc.

0 0

### LA DELINQUANCE EN ESSONNE

Monsieur TELLIER informe le Conseil, qu'il a, comme Président de la Commission de la Prévention de la Délinquance, assisté à une réunion organisée en Préfecture ayant pour but de communiquer les résultats obtenus par les Services de Police et de Gendarmerie de l'ESSONNE pendant l'Année 1985 et le 1er Trimestre 1986.

L'évolution constatée est la suivante : EN 1985, baisse de l'ensemble des délits de 4,5 % (Statistique Police seulement). Les comparaisons 1er Trimestre 86 avec le 1er Trimestre 85 donnent en globalité une baisse de 5 %, et dans le détail : vols à main armée + 136 % - vols avec violence + 36 % - cambriolage - 7,83 % - Vols à la roulotte - 15,22 % Vols de véhicules + 7,8 % - Vandalisme - 3 %.

D'autres comparaisons seront fournies quand la Gendarmerie aura, sur le plan départemental, donné ses statistiques.

17 AVR. 1986

Il fait part d'une nouvelle méthode mise en pratique par les voleurs d'appareils ménagers ou d'audio visuel qui mettent en vente à des prix relativement bas, souvent la moitié de la valeur marchande, de produit de leurs larçins, afin de se procurer l'argent nécessaire à l'achat de drogue. L'acheteur n'est pas forcémment, juridiquement passable de poursuites pour recel, car il est difficile d'établir sa mauvaise foi en la circonstance. Il est donc indispensable d'attirer l'attention de la population sur cette manière de procéder afin de rendre problématique l'écoulement de ces marchandises.

Des statistiques fournies par l'Administration, il ressort que l'estimation des vols avec violence et attaques à main armée est plus importante dans les concentrations urbaines que dans les zônes rurales et MENNECY se situe dans cette dernière catégorie.

En ce qui concerne la Police Municipale, son travail a consisté en :

- Sorties d'Ecoles : assorties de rondes en voiture pour dissaduer les cambriolages qui avaient tendance à s'effectuer pendant cette courte période où les parents sont absents de chez eux.
  - Rondes en direction des personnes âgées.
  - Rondes dans les bâtiments publics
  - Contrôles des ouvertures de chantiers
  - Contrôle de circulation
  - Contrôle des problèmes de sécurité
  - Enquêtes diverses à la demande des Services d'Etat (Justice ÷ Trésor).
  - Enfin interventions diverses suite à la demande d'habitants (chiens, chats,etc...)

Monsieur ROBERT intervient pour demander que l'on insiste auprès de la Population pour que soient déclarés à la Gendarmerie, tous les vols ou autres préjudices, afin que les statistiques de ces services comportent bien toutes les infractions par nature. C'est en effet, à partir de ces statistiques que se déterminent les besoins en force de Police et qu'il est indispensable que tout soit connu si l'on veut une augmentation du nombre de nos Gendarmes.

il signale qu'à la suite d'un entretien avec le Colonel Commandant la Gendarmerie de l'ESSONNE, il a demandé 4 nouvelles nominations dans l'espoir d'en avoir 3 et qu'il s'est engagé à les loger.

- Le Dr LEON explique qu'il a été 3 fois victime du vol de son auto-radio. Il a déclaré le premier vol, mais devant l'importance de papiers et démarches qu'il a dû remplir, il a abandonné les deux autres fois. Il considère que, pour rien, c'est beaucoup demander.

17 AVR. 1986

Monsieur TELLIER lui fait remarquer qu'une simple inscription à la main courante ou même une simple lettre suffisent à déclencher le mécanisme administratif et à faire tenir compte de l'incident.

Monsieur GUILLAUMET regrette d'avoir constaté que des jeunes achètent chez un réparateur de deux roues la colle par pots.

Monsieur BOE lui rétorque que la vente des solvants n'est pas règlementée par les textes en vigueur à l'heure actuelle, qu'on peut le regretter, mais que l'on ne peut intervenir ni auprès des fabricants, ni auprès des revendeurs.

Monsieur VIOLETTE intervient pour signaler les exactions de certains jeunes qui, en vélomoteurs font un bruit inacceptable et de plus s'amusent à cracher sur les gens qu'ils croisent, ce qui n'a rien d'agréable.

Monsieur DALLEMAGNE trouve que si les gens mettaient leur voiture au garage et des anti-vol sur leurs autos-radios, il y aurait moins de vol et de tentation.

Monsieur ROBERT revenant sur l'utilisation de la drogue, fait remarquer que dans beaucoup de C.E.S., les élèves entrent le matin et ne ressortent le soir après la fin de tous les cours. Ce n'est pas le cas du C.E.S. de MENNECY où il en rentre et en sort à toutes heures de la journée. Il propose qu'une lettre soit adressée au Principal afin que la Direction prenne des mesures pour faire cesser cette manière de faire. Il rappelle qu'en son temps, il avit été demandé que l'on signale en Mairie, l'absence des élèves de 6ème et 5ème, afin de faire des enquêtes et contrôler le bien fondé de ces situations. Il n'a jamais été donné suite à cette demande et il serait souhaitable de la renouveler, surtout en ce qui concerne les élèves de 6ème.

Madame CHABROU fait remarquer qu'il y a un certain abstentéisme mais qu'il n'est pas possible, dans la situation actuelle du C.E.S. de garder des enfants quant il n'y a pas de cours.

Madame ARTIERI explique qu'actuellement les enfants restent dans la cour, parfois plusieurs heures parce qu'il n'y a pas de professeur, et qu'on ne les laisse pas dans les classes car il n'y a pas non plus de surveillant.

Madame POITVIN signale qu'il y a 44 divisions pour 40 classes effectives, qu'il y a en moyenne 6 à 7 professeurs absents, ce qui représente 200 élèves dans la cour pour lesquels, il n'y a qu'un surveillant, c'est trop peu, mais ce n'est pas particulier à MENNECY et on retrouve la même situation dans beaucoup d'autres gros établissements.

Monsieur DALLEMAGNE dit qu'il est d'accord avec Monsieur ROBERT, ayant sa fille en 6ème et que l'on ne doit pas se substituer à la responsabilité du C.E.S.

Monsieur ROCHE constate un manque de discipline, les professeurs n'étant pas capables de faire respecter l'ordre.

17 AVR. 1986

Madame DUFAYET dont la fille est en C.E.S. à MONTBAZON prétend ne pas avoir tous ces problèmes, les enfants passant toute leur journée dans l'établissement où la discipline règne.

Monsieur TELLIER pense avoir suivi les évènements sur le terrain, et à pu constater que la signature par les parents d'une autorisation de sortie est parfois un évènement heureux surtout lorsqu'il s'agit d'enfants dits "turbulents". Quel Ouf! de soulagement, il sera mieux dehors qu'à l'intérieur. C'est là où il faut agir. Il ne faut pas les rejeter sur la voie publique, il faut essayer de les faire garder. Comment s'étonner ensuite qu'il y ait des plaintes pour vol ou autres parties.

Monsieur BOE considère que l'autorisation de sortie n'est valable que pour autant qu'un parent soit au domicile pour accueillir l'enfant.

Madame POITVIN pense que les parents n'accepteront pas cette façon de procéder, l'établissement est trop grand et il aurait mieux valu accepter en son temps, la proposition des Parents d'Elèves de construire un nouveau C.E.S. au lieu d'agrandir celui que nous avions. La Municipalité a fait à cette époque un choix de sa propre volonté.

Madame BLIN réplique qu'à cette époque, et compte tenu de l'urgence, la Municipalité ne pouvait attendre les décisions de construction, il fallait à tout prix, assurer la rentrée prochaine et faire avec les moyens rapides à disposition. Les parents voulaient avant tout scolariser leurs enfants.

Monsieur DALLEMAGNE constate que l'Education Nationale n'est jamais responsable de rien, ce qui est regrettable.

Monsieur ROBERT demande un vote sur la nécessité de faire la lettre à la Direction du C.E.S.

Par 28 voix, 3 abstentions (MM. ROUMEJON, DICK, Mme POITVIN).

## LE CONSEIL

Autorise Monsieur le Maire à procéder comme il l'a prévu et intervenir, par lettre, auprès de la Direction du C.E.S., afin que tout soit mis en œuvre pour un contrôle de l'absentéisme et une surveillance accrue des élèves.

0 0

# CONSTRUCTION CENTRE COMMERCIAL VERVILLE-VILLEROY

Monsieur ROBERT explique au Conseil que la S.C.I. Verville-Villeroy a déposé un permis de construire un bâtiment à usage de bureaux sur la parcelle dont elle est propriétaire en bordure du Bd de la Verville.

17 AVR. 1986

Cette construction est proche du terrain appartenant à la Ville de MENNECY. Les Services de la D.D.E. qui instruisent le dossier font une réserve quant au prospect.

Afin de faciliter l'aboutissement de ce projet, il serait souhaitable que la Commune s'engage à ne pas construire dans la Zône définie au plan annexé au rapport.

Actuellement, il n'y a aucun projet communal et de plus, si cela se faisait, notre parcelle est suffisamment grande et profonde pour déplacer des constructions éventuelles.

### LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et par 30 voix contre 1 (M. LEON),

Autorise le Maire à signer la Convention à intervenir entre la Ville et la S.C.I. Verville-Villeroy et règlant le problème de prospect.

0 0

### AGGLOMERATION NOUVELLE D'EVRY - SCHEMA DIRECTEUR

Monsieur VIOLETTE expose au Conseil qu'il a assisté le 20 Mars 1986 à une réunion du Syndicat de l'Agglomération Nouvelle d'EVRY ayant pour objet la mise en place des structures pour l'étude du Schéma Directeur de l'Agglomération Nouvelle d'EVRY, s'appliquant à l'ensemble du périmètre des Communes de BONDOUFLE, COURCOURONNES, EVRY et LISSES.

La Ville de MENNECY a été consultée conformément à la procédure légale, au titre des personnes publiques pouvant être associées en tant que Commune limitrophe de LISSES.

Des Commissions ont été créees sur les thèmes suivants :

- Développement Economique.
- Développement de l'Habitat.
- Mobilité.
- Equipement Environnement.

Nous sommes invités à désigner un ou plusieurs représentants à ces Commissions.

### LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Adopte les conclusions du Rapporteur,

Désigne :

- Monsieur BROZ à la Commission de Développement Economique.
- Monsieur ROBERT à la Commission de l'Habitat.
- Monsieur TELLIER, Madame POITVIN (Suppléante) à la Commission Mobilité.
- Monsieur VIOLETTE à la Commission Equipement Environnement.

0 (

1 7 AVR. 1986

### FANFARE

Monsieur ROBERT rappelle que lors de la Séance du Conseil Municipal du 24 Mars 1986, pendant le vote du Budget Primitif, il avait indiqué que la Fanfare de MENNECY avait sollicité une aide exceptionnelle afin de lui permettre d'acquérir certains matériels, mais qu'il regrettait de n'avoir eu aucun dossier de transmis en temps utile, afin de concrétiser budgétairement cette demande.

C'est aujourd'hui chose faite, et il a pu remettre à chacun copie de dossier qui lui a été remis.

Il propose que la Ville achète pour le compte de la Société :

- Un soubassophone	15	000
- Les accessoires de percussion	6	500
- 10 chaises		

Ce matériel pourrait être payé sur le reliquat de crédit (30 500 Frs.) qui avait été ouvert en son temps pour l'acquisition de matériel pour les jeunes.

En la circonstance, il ne pense pas que l'on s'éloigne beaucoup de l'orientation qui avait amené l'inscription de ce crédit, puisque la Fanfare groupe en son sein un nombre relativement important de jeunes Menneçois.

Il est estimé à 12 000 Frs. l'achat de matériaux pour la remise en état de l'intérieur de leurs locaux - Il s'agit essentiellement de peinture, bois, etc.... et je pense qu'il nous serait possible de les fournir en les prélevant sur les crédits d'entretien courant des bâtiments communaux.

La participation s'élèverait ainsi à environ 35 000 Frs. pour lesquels il serait récupéré en son temps la T.V.A. sur 23 000 Frs. soit 3 600 Frs. environ.

En ce qui concerne le remboursement de ces sommes par la Fanfare, sa situation financière n'étant pas très florissante, il me paraît difficile d'envisager une somme fixe pendant un certain laps de temps.

Il peut être imagine, que jusqu'à concurrence de la somme avancée, la subvention de fonctionnement ne soit pas majorée.

Cet ensemble de propositions convient parfaitement à la Société.

### LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Adopte les propositions de Monsieur ROBERT.

0 0

## MODIFICATION DE POSTE

Le Docteur LEON expose au Conseil qu'un Agent de Bureau du Service d'Aide Sociale va quitter son poste et sollicite une mutation dans une autre commune. Cet Agent doit suivre son mari, Fonctionnaire, muté dans la Région de GRENOBLE.

Il a donc été recherché un Agent pour assurer le remplacement et nous avons actuellement retenu la candidature d'un Fonctionnaire du Corps Départmental qui a le grade d'Agent Principal.

II y a donc lieu de transformer ce Poste.

### LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Docteur LEON,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de transformer un Poste d'Agent de Bureau au Service d'Aide Sociale en Poste d'"Agent Principal" à compter du 1er Juillet 1986.

0 0

### INFORMATIONS DIVERSES

lancé:

Monsieur ROBERT informe le Conseil qu'il a, à la suite du Vote du Budget Primitif,

- Un Appel d'Offres pour réalisation des Travaux de Voirie retenus (Gravillonnage, Emplois partiels, Divers Travaux de remise en état de trottoirs et Voirie).
- Un Appel d'Offres pour réaliser l'Assainissement Rue du Rû,qu'il a signé le Marché relatif aux travaux d'insonorisation de l'Ecole de Musique.
- Qu'il a lancé l'acquisition des propriétés LECLERC, LEWICKI et des terrains en provenance de la Z.A.C. revenant à la Commune dans le cadre de la Convention.

0 0

L'Ordre du Jour étant épuisé, la Séance est levée à 23 H. 45.